



Madame la Maire Présidente
Ville de Nantes
2, rue de l'hôtel de Ville
44094 Nantes Cedex 1

Nantes, le 7 janvier 2026

N. Réf. :001.2026
Objet : mesures dérogatoires intempéries

Madame la Maire Présidente,

Madame la Maire Présidente, nous sommes interpellés par des agents de la direction de l'Éducation.
Des responsables ont annoncé, le 5 janvier, qu'en leur absence dans leur services respectifs la journée du 6 janvier 2026 ils se verraient retirer l'équivalent de cette journée sur leur salaire.
Cette situation est inacceptable pour la CGT.

Votre service de communication alertait le 5 janvier 2026 sur la situation météorologique à venir :
"Cher·e·s collègues, Suite à l'annonce par Météo-France d'une vigilance orange neige-verglas, une cellule de crise est activée depuis ce matin. Des chutes de neige sont attendues en début de soirée et jusqu'en milieu de nuit. Demain matin, de fortes gelées sont prévues. Au regard des perturbations attendues sur les réseaux de transports en commun demain, le télétravail est renforcé pour celles et ceux dont l'activité le permet, sous réserve d'un accord hiérarchique. Si les conditions météorologiques sont dégradées et les perturbations fortes, les heures d'embauche seront assouplies et devront, le cas échéant, être récupérées. Dans tous les cas, il est conseillé de limiter ses déplacements et d'adapter ses activités extérieures, selon les consignes de son service."

Cet épisode a été notable et a engendré des difficultés dans les services et dans les déplacements des uns et des autres. Ce mardi 6 janvier à midi, seule la ligne 1 du tramway reprenait du service.
Malgré l'intervention, la nuit du 5 au 6 janvier, et la journée du 6 janvier des agents des services métropolitains et nantais, la circulation était très perturbée dans nombre d'endroits de la Métropole et au-delà.
Les services et les agents publics ont d'ailleurs, de nouveau, pu démontrer leur réactivité et leur attachement à offrir un service public de qualité.
Ainsi, un certain nombre d'agents ont été dans l'impossibilité totale de se déplacer la journée du 6 janvier et encore aujourd'hui ce 7 janvier 2026.

Le dérèglement climatique qui s'opère doit nous questionner sur les mesures dérogatoires à mettre en place pour permettre aux agents d'être en sécurité et nullement pénalisés dans de telles situations.
La CGT et les agents de la direction Nature et Jardins avaient déjà évoqué cette problématique à la suite des tempêtes dans une interpellation qui vous avait été destinée (ref: 036.2024).
Nous ne doutons pas que vous saurez prendre la mesure du caractère exceptionnel de cette situation et surtout le fait que les agents n'en sont en rien responsables, en ne pénalisant pas davantage celles et ceux qui n'ont pu se déplacer lors de cet épisode neige-verglas.
Dans l'attente, nous vous prions d'agrémenter, Madame la Maire Présidente, nos salutations distinguées.

Pour la CGT